



Formulaire de réservation de locaux sportifs

➤ NOM DE L'ASSOCIATION :

N° téléphone :

Objet de la manifestation :

➤ DESIGNATION DU LOCAL :

NOUVEAU GYMNASSE ANCIEN GYMNASSE MILLE CLUB

DOJO STADE SYNTHETIQUE STADE D'HONNEUR

DATES et HORAIRES SOUHAITES :

- Le.....de.....h.....àh.....

Fait à Mallemort, le
Signature du demandeur :

Accordé Refusé
 Motif du refus :

Signature de Madame Le Maire
Hélène GENTE

- 1) **Règles de réservation :**
 - Toute demande de réservation doit être effectuée en Mairie au minimum 1 mois et maximum 3 mois avant la date souhaitée pour coordonner les demandes de toutes les associations.
 - Toute demande doit indiquer précisément l'objet de la réservation, la nature du stage ou de l'évènement ainsi que les partenaires associés si tel était le cas.
 - Les horaires de réservation doivent être respectés : nous vous remercions de ne pas occuper les locaux avant l'heure.
 - La municipalité veillera à une équité sur le taux de réservation en prenant en compte le nombre d'adhérents de chaque association.
 - Rappel : pendant les vacances scolaires seulement 2 vestiaires sur 4 sont ouverts au Nouveau Gymnase.
- 2) **Exception :**
 - En cas d'évènements exceptionnels (manifestation, travaux, mise en sécurité), la commune se réserve le droit de refuser les installations.
 - Dans la mesure du possible les associations seront informées dès que possible afin que ces dernières s'organisent.